

Club de l'Audace

Le Maroc : stratégies et défis

Paris, 4 novembre 2014

Monsieur Chakib Benmoussa, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi du Maroc en France, a été l'invité d'honneur d'un petit-déjeuner débat organisé, le 4 novembre 2014 par le Club de l'Audace et auquel ont participé plusieurs personnalités du monde économique et professionnel.

Jean-René Tancrede



Général Gilles Lemoine, Dominique Brunin, Isabelle Gougenheim, Son Excellence Chakib Benmoussa l'Ambassadeur du Royaume du Maroc en France, Thomas Legrain, Anne-Marie Helleisen

Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

Dans son intervention, son Excellence Chakib Benmoussa, Ambassadeur du Royaume du Maroc Benmoussa a mis en relief le contexte politique et socio-économique du Maroc, les défis auxquels le pays est confronté ainsi que les stratégies adoptées pour créer les conditions d'un développement durable et inclusif. Dans un contexte régional qui connaît de grandes transformations sociétales et politiques, le Maroc a choisi sous le leadership du Roi Mohammed VI, de miser sur une dynamique de réformes globales et audacieuses et de s'engager sur la voie de la modernité et de la croissance. Ce cheminement singulier du Maroc au niveau régional a permis d'assurer stabilité et progrès économique et social et permet légitimement au Maroc d'aspirer à intégrer la catégorie des pays émergents. Dans ce processus de réformes, le Maroc a réaffirmé à travers sa nouvelle constitution son attachement à des valeurs universelles : démocratie, droits de l'homme, respect du pluralisme et de la diversité

politique, de l'égalité et la parité entre l'homme et la femme ou de la diversité culturelle, ainsi que la contribution au maintien de la paix et la sécurité. Sur le plan économique, Le Maroc a lancé ces dernières années des stratégies sectorielles qui participent à transformer profondément la structure de son économie et participent à son insertion dans les chaînes de valeur mondiales. Ces stratégies sectorielles ambitieuses dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie ou des services, concernent des métiers où le Maroc a un avantage compétitif, et ont pour objectifs de tirer le meilleur profit des atouts du Maroc dans la compétition mondiale, de créer les conditions de l'émergence de locomotives nationales et d'un environnement favorable au développement d'opérateurs de petites et moyennes tailles ainsi qu'un développement humain harmonieux. Elles ont permis de réaliser des résultats concrets : amélioration de la productivité dans le domaine agricole, augmentation de l'export particulièrement dans

les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique ou de l'électronique... Pour mieux valoriser la position stratégique du Maroc un investissement lourd en infrastructure a été réalisé permettant notamment d'améliorer la connectivité du pays et de réduire les coûts logistiques et cela à l'exemple du port d'éclatement Tanger-Med qui est connecté à plus de 130 ports dans 65 pays. Par ailleurs, des réformes visant la facilitation et la simplification de la pratique des affaires au Maroc sont menées et contribuent aux performances réalisées en termes d'attractivité d'investissements directs étrangers qui ont connu une hausse de plus de 23 % en 2013. Ces stratégies et les transformations structurelles qui ont en résulté commencent à donner des résultats positifs puisque malgré la conjoncture internationale, l'économie du Maroc présente une forte résilience avec un nouveau palier de croissance autour de 4,5 % par an en moyenne ces dernières années contre 2,8 % à la fin des

Son Excellence Chakib Benmoussa l'Ambassadeur du Royaume du Maroc aux côtés des collaborateurs du BCG présents au petit-déjeuner



Photo © Jean-René Tancrede - Téléphone : 01.42.60.36.35

années 90, une inflation moyenne inférieure à 2 % et un endettement public total qui reste soutenable en se situant autour de 64 % du PIB. Simultanément, le Maroc soucieux d'assurer un développement durable a consolidé sa politique de maîtrise de l'eau, à travers la diversification de l'offre hydrique, la gestion de la demande

ainsi que le développement de l'eau potable et l'assainissement, et a initié un programme de développement des énergies renouvelables sur l'ensemble de son territoire pour porter leur part à 42 % de la capacité totale à l'horizon 2020.

Par ailleurs, le souci d'un développement inclusif est présent dans les politiques publiques en

particulier à travers la priorité accordée au niveau du budget de l'État aux secteurs sociaux, même si les défis restent nombreux. Les programmes de protection sociale, d'éducation ou de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont contribué à améliorer les indicateurs de développement humain.

2014-626

Convention internationale des droits de l'enfant

25^{ème} anniversaire, 20 novembre 2014

Le traité international relatif à la Convention des droits de l'enfant est entré en vigueur en France le 2 septembre 1990, elle est le 2^{ème} pays européen à avoir ratifié cette convention et a fixé au 20 novembre de chaque année une journée internationale des droits de l'enfant. Christiane Taubira, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1989, s'est rendue à l'unité éducative d'activité de jour à Romainville (Seine Saint Denis) puis à l'unité éducative en milieu ouvert des Lilas (Seine Saint Denis). Ce fut l'occasion de présenter à Madame la Garde des Sceaux deux projets éducatifs

relatifs à la réparation pénale collective ainsi qu'à la lutte contre les addictions.

La Ministre de la Justice a encouragé les équipes éducatives à mener des actions visant à faciliter la compréhension des dispositions de la Convention et à développer avec les enfants une réflexion qui contribue à promouvoir ce texte fondamental renforçant les droits de l'enfant.

Rappelons qu'il consacre en son article 3.1 la notion d'intérêt supérieur de l'enfant : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

2014-627

Jean-René Tancrede



Agenda

CERCLE MONTESQUIEU-LEXISNEXIS

Premier ebook juridique :

Le procès civil en version originale, cultures judiciaires comparées

2 décembre 2014

78, rue Olivier de Serres

75015 PARIS

Renseignements : 01 71 72 47 79

nathalie.beauvillain@lexisnexis.fr

2014-628

ORDRE DES AVOCATS DU SÉNÉGAL

29^{ème} Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux (C.I.B)

3/7 décembre 2014

Hôtel King Fahd Palace

Les Almadies

99 DAKAR - SENEGAL

Renseignements : 00 221 33 889 90 89

cibdakar@avocats.sn

2014-629

MEDEF

Relever les défis du futur, regards croisés armées - entreprises

10 décembre 2014

55, avenue Bosquet

75007 PARIS

01 53 59 17 77

adelaunay@medef.fr

2014-630